



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS

1, Place de l'Indépendance 1000 TUNIS
Téléphone : 31 31 50 00

Le 02/07/2025

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue en présentiel le 27 juin 2025 dans la grande salle de l'Ambassade de France à Tunis.

Les participants :

Étaient présents :

Monsieur ZUCCHERO, Président du Conseil consulaire
Madame BERGER-BEN NACEUR, Conseillère des Français de l'étranger
Monsieur CAIZERGUES, Conseiller des Français de l'étranger
Madame VAUTRIN-DJEDIDI, Conseillère des Français de l'étranger
Madame JEMMALI, Conseillère des Français de l'étranger
Monsieur MAS, Consul général de France
Monsieur DELATTRE Michel, Président de la Société Française d'Entraide et de Bienfaisance
Madame OUELHAZI Pascale, permanente de la Société Française d'Entraide et de Bienfaisance
Madame TURKI Michèle, membre de la Société Française d'Entraide et de Bienfaisance
Madame BANINO Rita, Présidente du Foyer Familial Delarue Langlois
Docteur TIRA Hédi, Médecin conseil du poste
Monsieur MOHSNI Taoufik, représentant de l'UFE Tunis
Monsieur TINE Malik, membre du conseil d'administration de l'ADFE
Madame AMARA, Cheffe du service des affaires sociales
Madame JABBARI, agente chargée des aides sociales directes et indirectes
Madame LAHMAR, agente chargée des bourses scolaires
Madame SOUID Naziha, responsable facturation, Clinique El Amen La Marsa
Madame KAMMOUN Salma, Directrice médicale, Clinique El Amen La Marsa
Monsieur BEN MAHMOUD Rached, directeur d'exploitation, Clinique El Amen La Marsa
Madame JACQUEMYN Christine, Coordinatrice AEFE en Visio
Madame GHARBI Imen, Responsable recettes et contentieux E.R.L.M en Visio
Madame GUEDEL Narjes, Représentante l'A.P.E.E.S.F.T. (Association Parents d'Elèves) PMF
Madame NOUIRA Haifa, AESH

Absents :

Monsieur MANUSSET Ludovic Bernard, Président association Tunis accueil
Monsieur RIQUIER Amand, Proviseur LGF
Monsieur BOUSQUET Patrice, Proviseur PMF
Madame MAZZELLA Laetitia, Directrice de l'école Robert Desnos
Monsieur RIGNAULT Josian, Comptable des EGD
Monsieur ROBAS Marc, Proviseur adjoint collège/Lycée GSRD
Monsieur VERBEKE Guillaume, Proviseur Adjoint lycée PMF
Monsieur HASSEN Abdessatar, CPE
Monsieur EL OUHICHI Hakim, CPE
Madame BEN REJEB Ghalia, Représentante du syndicat SNES ERLM
Monsieur BEN MOSBAH Youssef, Représentant l'A.P.E.E.S.F.T. (Association Parents d'Elèves)

Excusés :

Madame DUTHIL Valérie, Directrice de l'école Robert Desnos
Madame DERROUCHE Najet, CPE
Madame BEN EZZEDINE Chams, Représentante du syndicat SNES ERLM
Madame DULOISY Brigitte, Proviseur ISC

A été remis aux participants, en amont du conseil consulaire et par courriel, une note reprenant un ensemble de données chiffrées portant sur les principaux dispositifs d'aide gérés par le poste :

- Les aides sociales directes et indirectes ;
- Les bourses scolaires ;
- Les aides au financement d'AESH ;
- La CFE en catégorie aidée.

Ces données avaient pour objectif d'objectiver les discussions et de mieux cerner les difficultés rencontrées par nos compatriotes.

Dans le cadre de ce conseil exceptionnel, les conseillers des français ont conviés un certain nombre d'experts et de témoins. Chacun a pu faire valoir les problématiques auxquels il était confronté et faire des propositions d'amélioration. Des tours de table ont permis de dégager des propositions d'évolutions et modifications concrètes concernant les domaines de protection sociale abordés.

Les Conseillers des français ont souhaité scinder ce conseil exceptionnel en deux séquences bien distinctes :

- **Un conseil « enseignement français à l'étranger » ;**
- **Un conseil « protection et actions sociales en faveur des français ».**

Ouverture de la séance : 9h15

Ouverture de la séance par le Président M. Michel ZUCCHERO, conseiller des français de l'étranger :

« En demandant à l'Assemblée des Français de l'Etranger de procéder à l'organisation des Assises de la Protection sociale, le Ministre en charge des Français établis hors de France a permis de lancer un nombre important de consultations à travers le monde

dont celle à laquelle nous participons aujourd'hui. L'attention portée par la France à un accompagnement social à l'étranger n'est plus à démontrer. Encore faut-il la souligner et reconnaître son étendue. La contribution que pourrait apporter ce Conseil consulaire spécifique, à Tunis, relève de l'importance numérique de nos compatriotes accompagnés par la solidarité nationale que ce soit au niveau des bourses scolaires, aides aux plus âgés, à ceux atteints de handicap, aux enfants, aux personnes en difficulté temporaire. Mais elle s'exprime aussi par un soutien aux associations d'entraide et de bienfaisance en lien avec nos compatriotes. Sur tous ces plans les budgets alloués parlent d'eux-mêmes et font du poste de Tunis l'un des plus importants à cet égard. La limite fixée par le Ministre est cependant claire puisqu'il nous faut placer nos travaux dans le cadre impératif du respect de la trajectoire budgétaire. Certains pourraient arguer, à juste titre, qu'il faudrait dépenser plus. Nous devons nous limiter, autant que faire se peut, à vouloir dépenser mieux. Nous notons avec plaisir la présence d'un certain nombre de participants invités à titre d'experts. Ils pourront nous aider utilement à approfondir certaines problématiques et à faire émerger des recommandations utiles qui sont, je crois pouvoir le dire, très attendues par nos autorités. En suivant cette ligne pragmatique nous pourrons, en effet, contribuer à notre manière et selon nos réflexions, à la réussite de ces Assises qui visent à éclairer la protection sociale de nos compatriotes sous un angle plus novateur. »

Conseil consulaire « enseignement français à l'étranger »

I. Compte-rendu des interventions

Une représentante de l'APPESFT, Association des Parents d'Élèves, a alerté sur le remboursement tardif des frais d'AESH, obligeant les familles à faire l'avance de sommes importantes. Elle a également signalé le versement tardif des bourses d'entretien, notamment dans les établissements à gestion directe (EGD), alors que les manuels scolaires sont coûteux, même d'occasion. Certaines familles se retrouvent à contracter des crédits à la consommation pour financer ces achats. Elle a aussi évoqué des atteintes à la confidentialité lors des conseils de bourses, certains parents ayant connaissance des quotités attribuées à d'autres familles.

Le Président du conseil consulaire et Consul général ont rappelé que les règles de confidentialité sont systématiquement rappelées en séance.

Le président du Conseil a précisé que dans les EGD, les bourses sont versées à partir d'octobre, après vérification de la scolarisation effective par le service des bourses ; et que les établissements partenaires versent les aides encore plus tardivement.

La coordinatrice AEFE a rappelé que les établissements sont tenus de verser les bourses dès réception, mais que beaucoup d'établissements partenaires sont jeunes, sans trésorerie stable, ce qui complique les versements. Elle a précisé qu'environ un tiers de ces établissements change de direction chaque année, ce qui n'est pas facile à gérer. Elle propose la mise en place de réunions pédagogiques dès la rentrée.

Le président de la SFEB a fait les mêmes constats que l'APEESFT. Il a évoqué plusieurs points, notamment :

- l'augmentation des demandes de prêts d'honneur pour financer les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ;
- Le manque d'accès à la bourse aux livres par certaines familles et le fait que certaines familles ne sont pas présentes sur les réseaux sociaux, canaux actuels de diffusion d'information.

Le conseil a ensuite abordé la question du financement des AESH. Il est à noter que l'AEFE a récemment réformé son dispositif d'aide, en ouvrant le financement aux familles non boursières, alors qu'auparavant il était réservé aux familles boursières. Cette ouverture a entraîné une forte augmentation du volume des financements. Actuellement, un taux forfaitaire de 15 dinars de l'heure est pris en charge, sans distinction de situation financière.

La représentante de l'association des parents d'élèves a souligné qu'il ne faut pas écarter les familles non boursières du dispositif d'aide au financement AESH. Certaines familles, notamment avec plusieurs enfants à charge, peuvent être exclues du dispositif de bourses tout en étant dans l'incapacité d'assumer les coûts liés au handicap. Elle rappelle que ces frais peuvent s'élever entre 4 000 et 5 000 dinars par an, ce qui représente une charge significative pour de nombreux foyers.

Un représentant de l'ADFE s'est exprimé. Il a souligné :

- l'absence de consultation des parents sur l'école inclusive ;
- des enseignants demandant des livres non utilisés, ce qui constitue un gaspillage de fonds ;
- l'absence d'analyse du reste à charge réel en commission de bourses ;
- Un manque de formation des enseignants au handicap, notamment au collège ;
- une proposition fréquente de cours particuliers (parfois par les enseignants eux-mêmes), ce qui va à l'encontre de l'école inclusive ;
- le constat que certains enseignants ne parlent pas couramment le français, malgré leur présence dans les établissements homologués.

Il a ajouté un point important : une hausse de 100 % des frais de scolarité entre 2018 et 2024, alors que le budget des bourses n'a augmenté que de 25 %.

Le Président du conseil consulaire a déploré l'absence des chefs d'établissement à ce conseil exceptionnel.

Le Dr Tira, médecin-conseil de l'ambassade a souligné qu'il y avait une augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques, mais aussi une réticence croissante des collégiens à accepter un accompagnement, par peur du regard des autres.

Un conseiller des Français de l'étranger a exprimé des inquiétudes sur le niveau de formation des enseignants recrutés localement et la nécessité de mieux les former en méthodologie et d'encadrer leur autonomie pédagogique.

Une AESH est intervenue pour témoigner des points suivants :

- Les AESH sont recrutés directement par les familles, via une simple convention, sans contrat de travail ;

- Ce statut précaire ne leur ouvre aucun droit à la protection sociale, ni en cas de maladie, ni pour la retraite ;
- Le paiement dépend du bon vouloir des familles, et certaines ne paient pas. Les établissements refusent d'intervenir, évoquant un accord privé ;

Elle a proposé :

- La mise en place de contrat de travail ;
- La désignation d'un référent AESH dans chaque établissement ;
- Un rôle de médiation assumé par l'administration en cas de conflit avec les familles ;
- L'accès à une formation professionnelle adaptée.

Le président a attiré l'attention sur le fait que, dans certains dossiers de bourses scolaires examinés en conseil consulaire, il a constaté l'absence de mention de situations médicales pourtant très lourdes, touchant l'un des deux parents. Il a souligné que ces informations ne sont pas indiquées lors de la présentation des dossiers, probablement en raison du secret médical. Il interroge le service des bourses sur l'origine de cette omission : s'agit-il d'une directive de l'AEFE ou d'une application stricte du RGPD ?

L'agente en charge des bourses scolaires a précisé qu'il s'agissait d'une instruction de l'AEFE, fondée principalement sur le respect de la confidentialité. Il n'est pas permis de détailler les pathologies médicales dans les commentaires, afin de préserver la vie privée des familles. Toutefois, il est possible d'indiquer qu'un changement de situation est lié à un problème de santé, notamment s'il entraîne une baisse des revenus ou des dépenses de frais de santé importantes. Ces éléments peuvent être mentionnés de manière synthétique lors de la présentation des dossiers, permettant au conseil d'en tenir compte dans son évaluation. Certaines familles expriment également le souhait que ces informations restent confidentielles.

II. Synthèse et recommandations du conseil consulaire

1. La professionnalisation des AESH

- Mise en place d'une formation spécifique pour les AESH, afin de reconnaître et structurer leur métier ;
- Permettre une évaluation régulière de leurs compétences ;
- Proposer un contrat de travail encadré, garantissant une protection sociale et des droits (maladie, retraite, sécurité).

2. Vers un Statut alternatif (patente pour la Tunisie)

- Étudier la possibilité d'ouvrir une patente (statut d'auto-entrepreneur) pour les AESH ;
- Ce statut leur permettrait de s'affilier à la CNSS, et d'avoir accès à une couverture maladie et à la retraite, ce qui représente une avancée significative.

3. Assurance obligatoire pour les AESH

- Imposer aux familles de souscrire à une assurance pour l'AESH qu'elles emploient. Cette obligation pourrait être accompagnée par les associations de parents d'élèves. Cela permettrait de couvrir les accidents survenus au sein de l'établissement.

4. Revalorisation de l'aide financière

→ Augmenter le plafond de prise en charge du taux horaire de l'AESH par l'AEFE. Actuellement, le plafond actuel de prise en charge est de 15 dinars de l'heure. Ce montant ne couvre pas le montant payé par les familles. Il est inférieur au salaire brut réel, et doit être réévalué.

5. Financement AESH

→ Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté ;
→ Différencier le taux horaire pris en charge, afin de mieux cibler l'aide en fonction des ressources des familles ;
→ Inclure les montants versés par les familles pour l'AESH comme charge déductible dans le calcul de la bourse ;
→ Privilégier un versement direct de l'aide à l'AESH (ex : par l'établissement sous forme de chèque) plutôt qu'un remboursement aux familles, pour plus de transparence et d'efficacité.

6. Renforcement de la formation et de l'encadrement des enseignants locaux

→ Repenser l'autonomie pédagogique accordée aux enseignants recrutés localement ;
→ Déployer des formations en méthodologie pédagogique pour garantir une qualité d'enseignement homogène.

7. Encourager la continuité de l'inclusion au collège

→ Amplifier les efforts engagés en école primaire pour garantir une prise en charge adaptée des élèves à besoins spécifiques au collège, où les difficultés sont plus marquées.

8. Meilleure régulation du développement du réseau partenaire

→ Mieux encadrer le développement des établissements homologués, en s'assurant du niveau linguistique des enseignants et de leurs qualifications pédagogiques.

9. Santé et confidentialité

→ Évoquer systématiquement, lors de la présentation des dossiers, l'existence d'un problème de santé lorsqu'il a un impact financier avéré, sans entrer dans les détails médicaux.
→ Veiller à toujours rappeler en début de conseil consulaire les principes de confidentialité et de respect de la vie privée, en précisant à quoi s'engagent les membres du conseil.

10. Éléments d'évaluation

→ Veiller à ce que le reste à charge des familles, après déduction des aides, soit systématiquement mentionné dans les fiches familles, comme c'était le cas avant la mise en place du logiciel SCOLAIDE.

I. Compte-rendu des interventions

Le président de la SFEB a pris la parole pour évoquer les difficultés d'accès aux droits sociaux de nos ressortissants les plus précaires. Il a évoqué les difficultés de compréhension auxquelles font face ces personnes notamment dans le cadre de la constitution des dossiers d'aides sociales. Le public concerné est souvent en rupture numérique et administrative, et ne comprend ni les termes ni la logique des démarches.

Le président a fait différentes propositions, notamment :

- la rédaction des courriers en arabe et en français par le consulat ;
- avoir des formulaires simplifiés et rédigés en langage accessible ;
- permettre à la SFEB de participer aux tournées consulaires ;
- Retour d'une certaine souplesse pour les accueils sans rendez-vous ;
- Organiser des réunions semestrielles sur des thématiques sociales (violence, divorce, succession...) avec des partenaires.

La SFEB a aussi exprimé ses difficultés de gestion financière liées au versement unique et tardif de la subvention annuelle. Cela a entraîné l'annulation d'activités.

Le président a proposé au département de verser 50 % de la subvention dès février/mars, et le solde en septembre, pour lisser les actions dans le temps.

Le président du conseil a interrogé le poste sur les possibilités de rendre l'accès au service social plus souple.

Le poste a répondu que les accueils sans rendez-vous ont déjà été testés, mais 90 % des demandes concernaient des problématiques autres que sociales.

Le consul général a rappelé le rôle de France Consulaire et indiqué que les agents à Paris traitaient des questions générales et transmettaient au poste les cas individuels avec un récapitulatif, par mail.

Trois représentants de la clinique El Amen sont intervenus en qualité d'experts : la directrice de la facturation, la directrice médicale et le directeur d'exploitation. Ils ont exposé les difficultés rencontrées avec la prise en charge des soins via la CFE/VYV, notamment :

- les retards d'accord de prise en charge en cas d'urgence ;
- l'impossibilité de joindre VYV par téléphone ;
- l'obligation de demander une caution au patient en attendant l'accord ;
- le fait que VYV exige des bilans médicaux avant de donner son accord pour la prise en charge, ce qui retarde les examens. Seules les urgences vitales sont couvertes immédiatement (sauf qu'elles engagent la responsabilité du chirurgien).

Ils proposent :

- un contact direct avec un médecin conseil VYV ;
- une liste des patients à jour CFE pour éviter les incertitudes.

Le président a rappelé que la nouvelle législation tunisienne interdit les dépôts de chèque comme garantie. Il propose que les adhérents CFE/VYV puissent déposer une caution volontaire à l'avance auprès de la clinique, à activer si une hospitalisation devait avoir lieu.

La présidente du foyer de la rue Langlois est intervenue pour faire état des difficultés rencontrées avec les personnes isolées.

Le foyer prend en charge des personnes âgées isolées et vulnérables, incapables de gérer leur compte bancaire.

Actuellement, 4 cas sont gérés intégralement par le foyer (soit un manque à gagner de 15 000dt).

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- des retraites versées sur un compte inaccessible (France/Tunisie) ;
- des banques refusant de communiquer sans représentant légal ;
- impossibilité de mise en place des virements automatiques sans l'accord de la personne dépendantes d'où l'impossibilité de régler les frais d'hébergement.

La présidente du foyer souhaiterait qu'un agent de la CFE soit désigné comme référent et puisse être contacté par mail en cas de besoin, notamment pour accompagner la quinzaine de ses pensionnaires, âgés, isolés et adhérents de la CFE.

II. Synthèse et recommandations du conseil consulaire

1. Vers une accessibilité sociale et administrative des services consulaires

- Simplifier les documents d'aides sociales avec des formulations claires et accessibles ;
- Renforcer la communication et l'accompagnement auprès des familles en difficulté ;
- Organiser deux réunions annuelles SFEB-consulat sur les grandes thématiques sociales ;
- Pérenniser les réunions publiques avec les associations partenaires ;
- Intégrer les associations comme la SFEB aux tournées consulaires ;
- Maintenir la souplesse d'accueil sans rendez-vous pour les situations sociales justifiées ;
- Étudier la faisabilité d'une permanence téléphonique sociale.

2. Le soutien aux associations

- Verser la subvention annuelle en deux temps (50 % au premier trimestre, 50 % à la rentrée) pour soutenir la trésorerie et éviter l'annulation d'activités prévues.

3. La prise en charge médicale – CFE/VYV

- Réduire les délais de réponse de VYV, en particulier pour les cas urgents ;
- Mettre en place un canal de contact direct avec un médecin conseil VYV (mail sécurisé) ;
- Permettre une vérification rapide du statut CFE des patients (cotisations à jour) ;
- Demander à la CFE de transmettre chaque trimestre au consulat ou aux cliniques conventionnées la liste de ses adhérents à jour (dans le respect de la confidentialité) ;
- Étudier la possibilité pour les adhérents CFE de déposer volontairement une garantie à l'avance, à activer en cas d'hospitalisation.

4. Les personnes isolées et vulnérables

- Identifier les solutions juridiques (tutelle, curatelle, mandat de protection) pour les résidents incapables de gérer leurs ressources ;
- Engager une réflexion avec les banques pour faciliter, sous contrôle, les virements vers les établissements d'hébergement ;
- Désigner un agent référent au sein de la CFE, joignable par mail, afin d'assurer un contact direct en cas de besoin pour les pensionnaires âgés et isolés du foyer, adhérents à la CFE.

5. Poursuivre le travail de lutte contre la fraude

Le Conseil consulaire de Tunis, partant du principe que la solidarité nationale doit être pleinement appliquée dès lors qu'elle est strictement justifiée, a démontré depuis longtemps son attachement à la lutte contre la fraude sociale.

Un fonctionnaire dédié ayant été affecté récemment à l'Ambassade de France à Tunis, il souhaite pouvoir poursuivre, de concert avec cette mission et avec le service social du Consulat général, ses efforts dans ce sens.

Michel ZUCCHERO, Président du Conseil remercie tous les membres et experts, pour leur participation constructive et efficace et la bonne tenue de ce conseil. Il lève la séance à 17h30.